Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-22_01_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 29 janvier 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, MICHELET Guy, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, PANDOLFO Chantal, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, COLLIN Yannick, MEUNIER Myriam, , LAGOUTTE Jean-Yves, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), SEGUR Aude (pouvoir à LUTZ Hélène), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : BEZELY Olivier, BOUE Jean-François

Secrétaire de séance : GALLO-BELLEIN Dominique

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 22-01-2026-CM : Acquisition à titre gratuit de la parcelle AB1406 située rue du Port Es Leu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles relatifs au domaine public,

Vu le plan de géomètre annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 15 janvier 2026,

Considérant que la parcelle cadastrée AB 1406, d'une superficie de 5 m², constitue une partie de la voirie de la rue du Port Es Leu et n'a jamais été rétrocédée à la commune ;

Considérant qu'il convient de régulariser cette situation par l'acquisition de cette parcelle pour intégration dans le domaine public communal ;

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-22_01_2026_CM-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AB 1406 ;

PRONONCE le classement dans le domaine public communal de la parcelle AB 1406 ;

MET les frais d'acte à la charge de la commune ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE DE PLENEUF-VAL-ANDRE * Côtes d'Armor *

PJ N°12A, 12B et 12C